



ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-DE-SIENNE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Jeudi 9 juin 2022

Résolution 06-2022- Transfert du fonds 4 au fonds 9

Attendu que :

1. Le montant de 4 250\$ de Desjardins déposé dans le fonds 4 comme contribution financière au projet d'agriculture urbaine (MicroHabitat)
2. La dépense sera remboursée par ce don doit être payée au fonds 9

Il est proposé de :

D'accepter que la somme de 4250 \$ soit déposée au fonds 9 afin de procéder au paiement de la facture reliée au projet d'agriculture urbaine.

Résultat du vote :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Signature du Président

Signature de la direction